



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6484</b>	De <b>Mme Dolores Roqué</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Hérault )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique		<b>Ministère attributaire</b> > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >professions sociales	<b>Analyse</b> > travailleurs sociaux. diplômés. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>09/10/2012</b> Question retirée le : <b>30/10/2012</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Dolores Roqué attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le statut des personnels éducatifs et sociaux de la fonction publique territoriale, d'État et hospitalière. Ce personnel, diplômé bac + 3, constitué des éducateurs spécialisés (DEES), des assistants sociaux (DEASS), des conseillers en économie sociale et familiale (DECESF) et des éducateurs de jeunes enfants (DEEJE), demande sa reconnaissance et sa revalorisation en catégorie A, dans le respect des directives européennes. Elle demande les intentions du Gouvernement par rapport à cette demande de reconnaissance statutaire.